



## LES ECURIES DU LUBERON

ECOLE D'EQUITATION – ECOLE DU PONEY - ECOLE DU CHEVAL

### REGLEMENT INTERIEUR

**Ce Règlement Intérieur a été pensé dans le but de prévenir et d'éviter tout incident, accident, inconfort ou défaut d'hygiène qui pourraient nuire au bon fonctionnement des Ecuries. Il est applicable par toute personne fréquentant les Ecuries. D'avance, je vous remercie de le respecter et de le faire respecter, en vous souhaitant plaisir et joies dans la pratique de notre passion commune.**

#### ORGANISATION GENERALE

##### L'encadrement :

Toutes les activités des Ecuries du Luberon ainsi que toutes les installations dont elles disposent sont placées sous l'autorité de la Gérante, représentée par Aurélie Cambe Parraud.

Pour assurer sa tâche, la Gérante peut disposer d'enseignants et de personnel d'écurie placés sous son autorité.

Ce règlement intérieur est à respecter par toute personne inscrite aux écuries du Luberon ou se trouvant sur son site.

Les enfants mineurs inscrits à l'école du Poney ou à l'école du Cheval sont sous la responsabilité de celle-ci pendant l'heure de cours ainsi que pendant les temps de passage (30 min avant et après le cours) ou pendant la durée du stage. **Les enfants visiteurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte référent.**

##### Les inscriptions :

###### **Quand ? Où ?**

Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année auprès des gérantes des écuries afin de trouver un créneau horaire hebdomadaire correspondant au mieux à l'âge et au niveau du cavalier.

###### **Comment ?**

Aucune adhésion aux écuries du Luberon n'est demandée.

L'inscription du cavalier est validée dès que les conditions suivantes sont remplies:

- La fiche de renseignements complétée et signée est rendue.
- Le certificat médical attestant de l'aptitude du cavalier à pratiquer l'équitation (et la mise à jour des vaccins notamment du tétanos) est fourni.
- Le cavalier a adhéré à la Fédération Française d'Equitation, sa licence est à jour.
- L'autorisation ou non que l'enfant soit pris en photo pour la communication des Ecuries du Luberon, au sein de son établissement, sur son site internet ou dans la presse est remise.
- Le règlement est effectué. Ce dernier se fait par chèque, espèces ou chèques vacances, si forfait au tarif préférentiel sur 10 mois les chèques mensuels sont remis à l'inscription et seront déposés à la banque chaque mois.

**Les assurances** : La couverture est faite avec l'affiliation à la FFE, ou remise d'une attestation responsabilité civile avec mention équitation.

#### ORGANISATION DES COURS

##### **1. Des cours à l'année**

L'enseignement est organisé sous forme de cours collectifs à jours et heures fixes de septembre à juin, sauf pendant les périodes de vacances scolaires. Durant les congés scolaires, d'autres activités à thème ou des stages sont proposés pour cela se référer au tableau d'affichage ou au site internet des écuries ou sur la page face book.

Le paiement se fait à l'inscription, par forfait étalé sur 10 mois, payable à l'avance par 10 chèques.

##### **2. Planning des reprises**

Le planning des cours est proposé sur le panneau d'affichage des écuries mais également sur le site internet.

##### **3. Annulation d'une reprise**

En cas de force majeure, l'école d'équitation se réserve le droit d'annuler les activités prévues sans dédommagement. Les séances ne seront pas perdues, les cavaliers seront invités à s'inscrire à une autre séance.

##### **4. Absence de cavaliers**

Les absences signalées à l'avance font l'objet d'une récupération.

Les leçons doivent être décommandées par mail ou SMS 24h à l'avance.

Si la régularité de présence aux cours n'est pas assurée, le groupe devient rapidement hétérogène. Le moniteur se réserve alors la possibilité de modifier l'appartenance du cavalier à un cours donné.

##### **5. Composition des groupes**

Chaque membre a une place réservée dans un groupe correspondant à son niveau de pratique de l'équitation. Le moniteur est le seul juge du niveau du cavalier et lui propose un groupe adapté. En cas de surnombre dans un groupe, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

##### **6. La reprise**

La reprise dure 1h. Les cavaliers sont attendus environ 30 minutes avant l'horaire indiqué afin de prendre connaissance de la monture qui leur a été affectée et de la préparer pour la leçon.

Une reprise n'est terminée que lorsque le matériel est rangé, le poney ou le cheval remis en condition et l'aire de préparation ou la douche est nettoyée.

L'enseignant décide du début et de la fin du cours en essayant de respecter les horaires prévus mais en tenant compte des circonstances du cours.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité des Ecuries du Luberon que durant leur temps de leçon, durant la préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit 30 minutes avant et 15 minutes après la leçon. En dehors de ces plages horaires, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur légal.

#### 7. La météo

En cas d'intempéries, les leçons ne sont pas annulées, nous en profiterons pour parfaire les connaissances équestres avec des cours ludiques : d'hippologie, d'éthologie, des activités longues rennes... afin d'approfondir les connaissances et préparer les galops .

#### 8. Nouveaux cavaliers débutants

Il peut être conseillé aux nouveaux membres débutants de prendre un cours particulier si le moniteur le juge nécessaire. Cette modalité permet au nouveau cavalier d'intégrer un groupe correspondant à son niveau.

#### 9. Animations

Des animations et sessions d'examen sont proposées pendant les vacances scolaires. Le nombre de participants est défini par l'enseignant. Ces animations ne font pas partie des cours et ne sont donc pas comprises dans les forfaits. Elles font l'objet de tarifs particuliers, annoncés en même temps que l'animation sur le panneau d'affichage des Ecuries ou sur le site internet.

##### a. Passage de galops

Plusieurs sessions d'examens sont proposées chaque année. Ces examens fédéraux permettent d'évaluer les connaissances des cavaliers et servent de base pour la répartition des cavaliers dans les reprises. Ils sont proposés seulement durant un stage.

##### b. Promenades en main

Dès l'âge de trois ans, des balades en main à shetlands sont possibles sur la piste, le long du Calavon. Afin d'assurer la sécurité de l'enfant, un adulte est nécessaire par poney. Cette balade s'effectue au pas, son but étant la découverte en toute sécurité et la prise de confiance. Des chaussures fermées et un pantalon souple sont recommandés pour plus de confort.

Une prise de rendez-vous par téléphone est nécessaire afin de s'assurer de la disponibilité des poneys.

### TARIFS

Le tarif des reprises est affiché en permanence à l'accueil ainsi que sur le site internet des Ecuries du Luberon.

Une facture vous sera remise sur demande.

L'inscription au forfait sur 10 mois : son règlement s'effectue en 1 fois. Différentes possibilités d'encaissement sont proposées, Jusqu'à 10 fois sans frais. chèques, espèces, chèques vacances ANCV acceptés.

### EQUIPEMENT DU CAVALIER

- ♣ Le port de **la bombe**, casque protecteur aux normes européennes (NF EN 1384) est obligatoire pendant les leçons d'équitation. C'est un des éléments essentiels dans la pratique de l'équitation. La Direction vous recommande de porter cette même protection pour la pratique de l'obstacle en carrière.  
La bombe doit être adaptée à la taille du cavalier et en bon état. Les Ecuries du Luberon pourront prêter cet équipement aux enfants débutants.
- ♣ Le port de **bottes ou boots** (mini-chaps) est obligatoire pour pratiquer l'équitation dans de bonnes conditions de sécurité et de confort (y compris durant l'été).
- ♣ Le port d'une **protection de dos conforme à la norme NF EN 13158 de niveau 3 est fortement conseillé pour les mineurs ; il est obligatoire pour le cross, l'obstacle et l'extérieur.**
- ♣ Pour les mêmes raisons que ci-dessus, le port du **pantalon long** est obligatoire.
- ♣ Il est conseillé de noter les affaires au nom de l'enfant. Les Ecuries du Luberon déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles dans l'enceinte de sa structure.

### ATTITUDE

La participation à un cours implique de la part de l'élève, la reconnaissance de **l'autorité du moniteur**, l'acceptation des conseils et remarques dans un esprit positif.

Les élèves et cavaliers des Ecuries du Luberon doivent avoir entre eux une **attitude respectueuse et positive**.

Les enfants doivent rester dans l'enceinte de l'école du Poney ou de l'école du Cheval, ils ne doivent pas se rendre dans les écuries et installations à proximité immédiate qui ne sont pas un club mais une écurie de propriétaire.

Pour les Cavaliers des Ecuries du Luberon ou les visiteurs, une **tenue** correcte et propre, sans être spéciale, est de rigueur.

**Politesse et respect** sont indispensables à la sérénité de l'établissement. En tout lieu et en toute circonstance, les clients sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis de l'Encadrement, ainsi qu'une parfaite correction à l'égard de ses préposés. Aucune manifestation discourtoise n'est admise.

Aucune **brutalité, sévices, imprudence, ou fatigue inutile** ne sont tolérés à l'égard des chevaux. Le contrevenant pourra être sanctionné et poursuivi juridiquement pour maltraitance.

Il est instamment recommandé aux **parents et aux spectateurs** de ne pas intervenir pendant les leçons, à défaut l'enseignant pourra leur demander de partir.

**Il est formellement interdit de :**

- **Pénétrer dans la partie privée** des Ecuries du Luberon;
- **Se servir dans les réserves** de fourrages, copeaux, paille et aliments.

### SECURITE

Au cours de toutes les activités, et à l'intérieur des installations / locaux, **les clients** doivent observer une obéissance complète à l'Encadrement, lorsqu'il s'agit d'appliquer les consignes de sécurité fixées.

**Les chiens** ne sont admis dans l'enceinte des Ecuries que **tenus en laisse**. Tout accident provoqué par un chien engage la responsabilité de son propriétaire. Le ramassage des déjections canines est à la charge du propriétaire de l'animal.

**Il est formellement interdit de :**

- **Fumer sur l'ensemble de la propriété ;**
- **S'asseoir et monter sur les lices des carrières ;**
- **D'attacher un cheval directement sur le bois : poteau de clôture, lices des carrières, arbres....**
- **Monter sur le tracteur, le quad, le camion, le van ...**
- **Aller dans le hangar à foin, dans la réserve de paille, de copeaux...**
- **Aller dans les bâtiments désaffectés (ruines) ;**
- **S'approcher de la rivière « Le Calavon » sans être accompagné d'un adulte.**

Les parents sont responsables si leur enfant joue au **trampoline**... ils déchargent les écuries de toutes responsabilités.

**Les véhicules** doivent stationner sur les aires prévues à cet effet en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours. Les véhicules ne doivent pas passer sur la piste de galop.

Les Ecuries du Luberon déclinent toute responsabilité pour tout accident, incident ou désagrément engendrés par le non-respect d'une ou plusieurs des règles indiquées ci-dessus.

## PROPRETE et RESPECT DES ECURIES

- Il est strictement **interdit de fumer et vapoter** à l'intérieur des locaux, des cendriers et des boîtes à mégots sont à disposition pour éteindre et jeter les mégots à l'extérieur des locaux.
- Des **poubelles** disposées à l'entrée des locaux permettent le recyclage !
- Les cavaliers doivent **respecter le matériel** entreposé dans la sellerie et **le ranger** correctement après usage, à l'emplacement désigné, qu'il s'agisse des brosses, tapis, selles bombes et autres...
- Les écuries déclinent toute **responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires** personnelles dans leur enceinte. **Marquez le matériel**, l'équipement, les vêtements et autres accessoires au nom de l'enfant.
- Aucun jeu ni comportement risquant d'effrayer **les équidés** n'est autorisé.
- **Les chiens** sont admis sous réserve dans l'enceinte des écuries mais ils doivent être tenus en laisse.
- La nourriture, le foin et la paille ne sont pas distribués à volonté, mais après accord d'un responsable des Ecuries.
- Il est interdit de rentrer dans les box et les paddock sans y être autorisé.

Fait à Caseneuve, le .....

Aurélie CAMBE PARRAUD

Mme /Mr .....

Domicilié à .....

Tél. ....

Adresse mail : .....

*Signature et Cachet des Ecuries du Luberon*

*Mention manuscrite « lu et approuvé » suivie de la signature*